

## **Arrêté municipal**

**Arrêté permanent instaurant une zone 30**

LE MAIRE DE la commune de Grand-Aigueblanche,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants,  
VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25 et R 413-1,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977,

**Considérant** qu'il convient d'agrandir la zone 30 à Grand Cœur.

### **ARRÊTÉ :**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

La vitesse de tous les véhicules circulant sur la route de Saint Thomas (Tracé en vert sur le document en suivant) est limitée à 30 km / heure, sur la section comprise entre l'intersection au 510 Route de Saint Thomas (Côté Petit Cœur ) et l'intersection au 340 route de Saint Thomas (Côté Aigueblanche), et ce, dans les 2 sens de circulation.

#### **ARTICLE 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune de Grand-Aigueblanche

#### **ARTICLE 3**

Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

#### **ARTICLE 4**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### **ARTICLE 5**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Grand -Aigueblanche.

## ARTICLE 6

Le Maire de la commune de Grand-Aigueblanche, le Directeur Général des Services de la commune, La Police Municipale de la commune, le Commandant de la Gendarmerie de MOUTIERS, le SDIS et les Services Techniques de la commune, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à l'entreprise...

Fait à Grand-Aigueblanche, le 12 Janvier 2023

Le Maire



André POINTET

